
Bruxelles – 12 juin 2025 – 14:00 CET

AB InBev annonce les résultats finaux des offres publiques d'achat en numéraire pour un prix d'achat total allant jusqu'à 2 milliards d'USD sur trois séries d'obligations libellées en USD

12 juin 2025 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext : ABI) (NYSE : BUD) (MEXBOL : ANB) (JSE : ANH) a annoncé aujourd'hui l'expiration et les résultats définitifs des offres d'achat en numéraire par ses filiales détenues à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**"), Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**") et Anheuser-Busch InBev Finance Inc. ("**ABIFI**"), et ensemble avec ABIWW et ABC, les "**Sociétés**") sur toutes les obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de 2 milliards d'USD (ce montant, le "**Plafond Global de l'Offre**") de trois séries d'obligations libellées en USD (les "**Obligations**") émises par les Sociétés, dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1 et des Offres Publiques du Pool 2, chacune avec un Plafond de l'Offre par Pool, telles que décrites dans le tableau présenté ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

Les Offres Publiques ont été faites selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre d'achat datée du 13 mai 2025 ("**Offre d'Achat**"). À l'exception de l'augmentation du Plafond de l'Offre du Pool 1 annoncée le 28 mai 2025, les modalités et conditions des Offres Publiques énoncées dans l'Offre d'Achat demeurent inchangées. Les termes non définis dans le présent communiqué de presse ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat.

Les Offres Publiques ont expiré à 17h00, heure de New York, le 11 juin 2025. Comme annoncé le 28 mai 2025, le Plafond Global de l'Offre ainsi que le Plafond de l'Offre du Pool 2 n'avaient pas été atteints au Moment d'Offre Précoce fixé à 17h00, heure de New York, du 27 mai 2025.

La Date de Règlement Anticipé pour les Obligations apportées avant ou au Moment d'Offre Précoce est intervenue le 30 mai 2025.

Étant donné que le Plafond de l'Offre du Pool 1 avait été atteint au Moment d'Offre Précoce, les Sociétés n'accepteront pas les Obligations du Pool 1 apportées après le Moment d'Offre Précoce aux fins de rachat.

Après le Moment d'Offre Précoce et avant ou à l'Heure d'Expiration, selon les informations fournies par Global Bondholder Services Corporation, l'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques, un montant en principal supplémentaire de 4.287.000 USD d'Obligations du Pool 2 a été valablement apporté et n'a pas été valablement retiré. En ce qui concerne les Offres Publiques du Pool 2, les Sociétés accepteront d'acquérir la totalité des Obligations du Pool 2 valablement apportées (et non valablement retirées) après le Moment d'Offre Précoce et avant ou à l'Heure d'Expiration. Les Obligations du Pool 2 valablement apportées après le Moment d'Offre Précoce mais avant ou à l'Heure d'Expiration et qui seront acceptées aux fins de rachat ne recevront que Prix Total applicable, telle qu'annoncée le 28 mai 2025, diminuée du Paiement d'Offre Précoce de 30 \$ par tranche de 1.000 \$ de montant en principal des Obligations (augmenté des intérêts échus). La Date de Règlement Final pour les Obligations du Pool 2 apportées après le Moment d'Offre Précoce et avant ou à l'Heure d'Expiration est prévue pour le 16 juin 2025.



En conséquence, à l'Heure d'Expiration, un montant en principal total de 1.819.225.000 USD d'Obligations a été valablement apporté et n'a pas été valablement retiré. Avec l'achèvement des Offres Publiques, les Sociétés auront racheté un montant en principal total de 1.819.225.000 USD de trois séries de leurs Obligations en circulation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Noms des Obligations ^(c)	ISIN / CUSIP	Date d'Echéance	Emetteur et Offrant	Niveau d'Acceptation Prioritaire	Montant Principal Racheté	Montant en Principal Restant Dû Après Rachat
Offre Publique du Pool 1 Jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre du Pool 1 de 1.336.233.332,28 \$						
Obligations à 4,750% venant à échéance en 2029	US035240AQ30/ 035240AQ3	23 janvier 2029	ABIWW	1	1.320.963.000 \$	2.929.037.000 \$
Offres Publiques du Pool 2 Jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre du Pool 2 de 2.000.000.000 \$, déduction faite du prix d'achat total (hors intérêts courus et non payés) à verser pour les Obligations du Pool 1 dûment présentés et acceptés dans le cadre de l'Offre Publique du Pool 1						
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US03522AAJ97/ 03522AAJ9 144A: US03522AAF75/ 03522AAF7 Reg S: USU00323AF97/ U00323AF9	1 février 2046	ABIWW et ABC	1	331.697.000 \$	8.828.523.000 \$ ^(a)
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US035242AN64/ 035242AN6	1 février 2046	ABIFI	2	166.565.000 \$	1.290.921.000 \$

(a) Le montant en principal total de 8.828.523.000 \$ des Obligations à 4,900 % venant à échéance en 2046 émises par ABIWW et ABC restant en circulation après la Date de Règlement Finale sera composé (i) du montant en principal restant dû de 8.806.284.000 \$ des Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 et émises par ABIWW et ABC (US03522AAJ97/03522AAJ9) et (ii) du montant en principal restant dû de 22.239.000 \$ d'Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 et émises par ABIWW et ABC (144A: US03522AAF75/03522AAF7 & Reg S: USU00323AF97/U00323AF9).

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com.

Mentions légales

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou de rachat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou toute juridiction au sein desquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou d'une telle juridiction.

Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre est désormais expirée et aucune offre ni invitation à acquérir des titres n'est faite dans le cadre du présent communiqué. Si un Porteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il est recommandé au Porteur de se procurer un avis financier et juridique, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou juridique.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les *Dealer Managers* et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

AB InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

E-mail: ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

E-mail: cyrus.nentin@ab-inbev.com

Investisseurs en titres à revenu fixe

Patrick Ryan

E-mail: patrick.ryan@ab-inbev.com

Médias

Media Relations

E-mail: media.relations@ab-inbev.com

About AB InBev

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob ULTRA®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 144.000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2024, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,8 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autre que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 12 mars 2025. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, notamment en raison des fluctuations des taux de change et des conflits géopolitiques en cours. D'autres



facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.